



# TC VERSOIX

## Règlements

### Règlement du Tennis Plaisir Seniors (TPS)

- 1) Tous les membres du TCV peuvent intégrer le TPS dès 55 ans.
- 2) Les horaires du TPS sont les lundis de 8h15 à 11h15 et les jeudis de 9h15 à 11h15.
- 3) Les membres qui souhaitent participer au TPS peuvent prendre contact avec le secrétariat du club au **022 755 15 67** afin d'intégrer les 2 groupes WhatsApp TPS (lundi et jeudi).
- 4) Les inscriptions se feront *via* les groupes WhatsApp **TCV-TPS** (pour le lundi) et **TPS Jeudi**. Tous ceux qui rejoignent le groupe **TCV-TPS** sont automatiquement inscrits dans le groupe **TPS Jeudi** et inversement.
- 5) Le délai pour les inscriptions du lundi est 18h le vendredi précédent. Pour le jeudi, le délai est midi de la veille.
- 6) Les inscriptions sont limitées à 4 membres par court et par heure.
- 7) Le langage diffamatoire ou les attaques personnelles n'ont pas leur place dans les chats WhatsApp du TPS.
- 8) Toutes réclamations concernant le TPS devront être communiquées au secrétariat à **info@tcversoix.ch**.
- 9) Tout nouveau joueur ou joueuse est le ou la bienvenue pour intégrer le TPS.